



sommet mondial sur
la société de l'information
Genève 2003 - Tunis 2005



Document WSIS-II/PC-2/DOC/7-F
27 janvier 2005
Original: anglais

**Groupe de travail chargé d'examiner
la question des mécanismes de financement
des technologies de l'information et de la communication
au service du développement**

RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER
LA QUESTION DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Résumé

Le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information

Dans son plan d'action, le Sommet mondial sur la société de l'information a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de constituer un Groupe de travail chargé d'examiner la question des mécanismes de financement des TIC et de présenter un rapport qui viendrait faciliter les débats sur les préparatifs de la deuxième phase du Sommet.

S'il est vrai qu'il convient de tirer pleinement parti des mécanismes de financement existants, il faudrait par ailleurs achever un examen approfondi de ces mécanismes, afin de déterminer s'ils sont adéquats pour résoudre les problèmes que posent les TIC au service du développement, avant la fin de décembre 2004. Cet examen devrait être confié à un groupe de travail, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ses résultats portés à l'attention des participants à la deuxième phase du Sommet. Au vu de ses conclusions, des améliorations et des innovations concernant les mécanismes de financement seront envisagées, notamment l'efficacité, la faisabilité et la création d'un fonds de solidarité numérique, alimenté par des contributions volontaires, comme mentionné dans la Déclaration de principes.

Le Secrétaire général a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de diriger le Groupe de travail sur les mécanismes de financement, en collaboration avec la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres partenaires importants.

Le Groupe de travail a consacré les derniers mois à des consultations, des recherches et des analyses approfondies sur les informations relatives au rôle et à l'efficacité des mécanismes de financement destinés à promouvoir les TIC au service du développement. Les données, les analyses et les observations présentées dans le rapport reflètent la façon dont le Groupe de travail appréhende le mieux le vaste domaine en évolution constante des TIC et l'utilisation de ces dernières dans le monde en développement, du point de vue du financement et du développement. Les principaux aspects envisagés ont été regroupés ici en cinq grandes catégories, toutes reliées aux thèmes du Sommet mondial.

<i>Catégories du Groupe de travail</i>	<i>Thèmes du Sommet mondial</i>
Environnement et politiques favorables* * Les dimensions éthiques et de sécurité ne sont pas explicitement examinées dans le rapport.	4- Accroître la confiance et la sécurité; 5- Environnement propice; 9- Dimensions éthiques et la société de l'information
Infrastructures	1- Infrastructures de l'information et la communication
Accès	2- Accès à l'information et au savoir
Contenu et applications	6- Application des TIC dans tous les domaines de la vie quotidienne; 7- Diversité linguistique et culturelle, contenus locaux; 8- Médias
Développement des capacités	3- Renforcement des capacités

Vue d'ensemble

La question du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement doit être envisagée au regard de l'importance croissante que ces technologies prennent à la fois comme vecteur de la communication et des échanges susceptible de favoriser l'édification d'une société mondiale de l'information plus inclusive et comme *catalyseur du développement* capable de contribuer à la concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est placée au centre de toutes les initiatives de politique et de mise en œuvre prises par les autorités nationales et les organisations internationales du monde entier, y compris, tout récemment, à l'occasion du sommet de Genève, où cette question du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement était au cœur des discussions.

En abaissant spectaculairement le prix des biens et des services et en élargissant la palette des choix technologiques et des options de développement, le progrès technologique a ouvert des perspectives sans précédent au déploiement et à l'utilisation généralisés des TIC. Cette évolution a à son tour favorisé l'apparition de nouveaux acteurs issus, pour l'essentiel, du secteur privé. Pour la société civile, les communautés et les entrepreneurs locaux, les nouvelles technologies ont également multiplié les chances de participer activement aux nouveaux processus socioéconomiques.

Le financement des infrastructures informatiques était traditionnellement assuré, soit par l'État – à partir, notamment, des recettes des postes, télégraphes et téléphones (PTT) –, soit par le biais de programmes d'investissements massifs dans les infrastructures, soutenus par des donateurs et des institutions financières internationales. Mais les transformations apportées par cette poussée technologique ont entraîné une évolution radicale des stratégies et choix financiers des parties prenantes aux TIC, qui tendent à faire davantage appel aux capitaux privés.

La redéfinition des missions des différents acteurs et parties prenantes est également allée de pair avec une reconnaissance nettement plus large du rôle fondamental d'un cadre propice aux technologies de l'information et de la communication au service du développement pour encourager les investissements et permettre aux différents acteurs – notamment ceux situés au bas de la pyramide – de participer pleinement à cette nouvelle société de l'information.

En outre, le processus de développement étant toujours plus tributaire d'une utilisation efficace des TIC, les pays en développement sont confrontés à une série de nouveaux besoins de financement sans pouvoir véritablement s'inspirer d'expériences passées.

L'analyse et les observations du présent rapport rendent compte de cette évolution rapide du progrès technologique et des mécanismes de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Les observations reprennent les principaux résultats des recherches approfondies engagées par le Groupe de travail telles qu'elles sont documentées dans le corps du rapport et dans les documents d'appui.

Le Groupe de travail avait pour objectif premier de déterminer des solutions durables garantissant le maintien des orientations actuelles et la poursuite d'approches novatrices visant à accélérer l'utilisation et la disponibilité des ressources informatiques dans un nombre croissant de pays en développement et, au sein de chaque pays, pour un secteur plus large de la population.

Observations

Contexte de développement et tendances d'évolution des TIC

1. Le secteur mondial des TIC est extrêmement dynamique et évolutif; il n'y a pratiquement pas de « statu quo ».

La technologie et, plus précisément, les nouvelles TIC ne cessent d'évoluer à un rythme soutenu. Le progrès technologique a permis d'abaisser considérablement le prix des biens et des services mais aussi d'élargir l'éventail des choix et des options technologiques. Il a également favorisé l'apparition de nouveaux acteurs – issus pour l'essentiel du secteur privé – et multiplié, pour les communautés et le secteur privé, les possibilités de prestation de services diversifiés aux populations situées au bas de la pyramide. Après avoir étudié les options de financement dont disposent les pays en développement favorables à une utilisation et un déploiement accru des TIC, le Groupe de travail est parvenu à la conclusion que ce processus de transformation était appelé à se poursuivre et que les conditions en place aujourd'hui n'étaient probablement que des indications de la situation à venir.

2. Les TIC deviennent rapidement une composante essentielle du développement économique et social dont le rôle est de favoriser l'adoption de solutions novatrices et extensibles en vue de la concrétisation des principaux objectifs de développement.

On reconnaît de plus en plus l'impact potentiel déterminant des TIC sur la concrétisation des principaux objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'information et les services basés sur les TIC pourraient contribuer à élargir les perspectives d'emploi des pauvres et des personnes défavorisées, en leur permettant d'accéder à de nouveaux emplois et de créer de petites entreprises, mais aussi en leur apportant davantage de connaissances susceptibles de les aider à améliorer leurs conditions de vie.

En accédant aux réseaux de communication et d'apprentissage, les femmes gagneraient en autonomie; les systèmes de soins de santé gagneraient nettement en efficacité; l'apprentissage serait renforcé et l'accès à l'éducation plus équitable; les pouvoirs publics seraient à même de proposer des services plus performants en toute transparence et de répondre plus directement aux attentes des citoyens; les médias et la société civile obtiendraient également davantage de responsabilités et deviendraient des intervenants clés face aux enjeux locaux et nationaux de gouvernance.

Un environnement favorable

3. L'expérience montre à quel point les investissements dans les TIC sont tributaires d'un environnement propice, de l'égalité des conditions faites aux entreprises et d'un cadre politique et réglementaire en matière de TIC qui autorise un accès libre, une concurrence équitable et la réglementation axée sur le marché.

L'explosion actuelle des investissements dans le secteur des TIC de la plupart des pays en développement est étroitement liée à l'amélioration des conditions d'investissement des agents privés et à l'évolution des marchés des TIC qui, autrefois soumis à monopole et donc fermés, sont aujourd'hui ouverts à la concurrence. Dans les pays où l'État a volontairement cherché à instaurer un cadre commercial ouvert et équitable, les investisseurs ont en général été tout disposés à affronter la concurrence. L'adoption et la consolidation d'une réglementation sectorielle neutre et indépendante a contribué à renforcer la confiance des investisseurs et la performance des marchés tout en bénéficiant pleinement aux consommateurs.

4. Certains éléments semblent indiquer que le déploiement généralisé des TIC est également tributaire du caractère propice ou non aux technologies de l'information et de la communication au service du développement des politiques de développement, notamment de l'élaboration d'e-stratégies nationales et de l'intégration des TIC dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et/ou d'autres stratégies nationales de développement ainsi que dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Plus de 90 pays en développement ont élaboré des stratégies nationales concernant les technologies de l'information et de la communication au service du développement ou sont en passe d'y mettre la dernière main. Ces stratégies, dont la conception implique en général plusieurs parties prenantes, ont fortement contribué à développer un sentiment de maîtrise nationale et à identifier des zones d'intervention prioritaires. La plupart reflètent également les priorités énoncées dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ou les autres stratégies nationales de développement, dont le succès dépend fortement de l'efficacité des outils et des applications utilisés pour la gestion de l'information, de la communication ainsi que de la coordination entre tous les organismes et les programmes publics. Le processus et le contenu des stratégies de lutte contre la pauvreté et des autres stratégies de développement sont également essentiels pour les bailleurs de fonds qui alignent leurs stratégies d'aide et de partenariat sur les priorités qui y sont énoncées.

5. Des incitations politiques et réglementaires ainsi que des politiques d'élargissement de l'accès seront elles aussi indispensables s'il s'avère que les investissements privés, les organisations de la société civile et les réseaux communautaires contribuent eux aussi à étendre l'accès aux TIC, coûteux, dans les zones (essentiellement rurales) à faible revenu, et ce, pour atteindre les populations « situées au bas de la pyramide ».

Plusieurs solutions semblent pouvoir permettre de déplacer la frontière du réseau et de répondre ainsi aux besoins des populations actuellement mal desservies – comme la suppression des obstacles politiques, la levée des restrictions à l'arrivée concurrentielle de sociétés de TIC et d'opérateurs de réseaux communautaires locaux ou encore l'autorisation de faire appel à des technologies à bon rapport coût-efficacité (à l'instar de la téléphonie sur IP (VOIP) ou des techniques utilisant des fréquences non soumises à licence). Une coopération constante entre les différents partenaires au développement et les parties prenantes peut elle aussi contribuer à résoudre les problèmes de l'accès des zones rurales, en s'appuyant sur des applications technologiques novatrices (systèmes sans fil à large bande par exemple), en incitant à l'ouverture de cafés Internet ou de boutiques de téléphone ou en créant des réseaux de communication pour les communautés.

Financement des infrastructures et de l'accès aux TIC

6. Séduit par le dynamisme technologique du secteur, sa rentabilité et l'ouverture des marchés depuis le début des années 90, le secteur privé international est rapidement devenu un acteur de premier plan dans les investissements d'infrastructure, entraînant une croissance soutenue du secteur dans les pays en développement.

L'ouverture des marchés et la privatisation des opérateurs nationaux de télécommunications ont provoqué l'afflux massif de dizaines de milliards de dollars des États-Unis dans le secteur des TIC de nombreux pays en développement. Ces changements ont également facilité, en l'espace de 15 ans et pour plus d'un milliard d'individus, l'accès au téléphone (fixe et mobile), aux ordinateurs, à Internet et aux autres TIC. À

l'origine, l'essentiel de ces investissements était le fait d'entreprises et d'investisseurs institutionnels du « Nord » industrialisé attirés par ces nouvelles perspectives commerciales et financières. Ces investissements internationaux du Nord vers le Sud ont connu leur apogée vers 1999-2000, avant que l'effondrement de l'industrie mondiale des télécommunications et des « dot.com » ne vienne sensiblement réduire le niveau d'investissements nouveaux dans le secteur des TIC des pays en développement. Ce ralentissement tient en partie à ce que la plupart des gros investissements (privatisation des principaux opérateurs et vente de licences de téléphonie mobile) avaient déjà été réalisés en 2000 – mais il s'explique aussi par la baisse marquée des capitalisations boursières des grandes multinationales et des portefeuilles de titres dans le secteur de la technologie. La tendance actuelle laisse entrevoir une reprise des investissements étrangers directs, d'autant qu'il reste encore pour les investisseurs étrangers de nombreuses occasions à saisir sur le marché des *infrastructures* informatiques des pays en développement.

7. Si les investissements et le financement du secteur privé dans les TIC restent importants – comme en témoigne le déploiement continu et rapide des infrastructures (notamment dans la téléphonie mobile) –, on observe une évolution de la nature de ces investissements, qui tendent à devenir nationaux, régionaux et « Sud-Sud ».

Les nouveaux investissements réalisés par certains des grands pays en développement – Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Malaisie – et certains acteurs régionaux sont venus s'ajouter à la reprise des investissements des opérateurs en place, alimentant ainsi la croissance du secteur des TIC à un rythme largement plus soutenu que dans les pays développés. Les entreprises nationales, souvent financées par des places financières et des marchés locaux de capitaux en pleine expansion, ont nettement contribué à la croissance de ce secteur dans de nombreux pays.

8. Les nouveaux investissements en TIC dans les pays en développement sont également favorisés par divers mécanismes financiers intérieurs et par des multipartenariats, notamment des initiatives et un financement publics proactifs ayant un effet catalyseur.

La tendance – prometteuse – à la construction d'un secteur national des TIC dans les pays en développement est en bonne voie, et est elle aussi tributaire des partenariats et de la coopération entre le secteur public et le secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés et des partenaires financiers. Ces partenariats et ces investissements ont permis d'atténuer les risques, de mettre en évidence le potentiel commercial, de renforcer les capacités et de stimuler la demande de TIC. Le soutien aux places financières et aux marchés locaux des capitaux ainsi que leur développement, notamment dans des domaines nouveaux comme le capital-risque, participent aussi à cet élan d'innovations et d'esprit d'entreprise.

9. En termes de financement des infrastructures et face à l'importance croissante des investissements privés, les banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds internationaux ont réorienté l'affectation des ressources publiques, abandonnant le financement direct au profit des réformes des politiques et des autres mécanismes de soutien au développement des infrastructures.

Alors que le financement public des dépenses d'infrastructure de base, et notamment des artères de transmission, figurait auparavant en position privilégiée dans l'assistance des banques multilatérales de développement et l'aide publique au développement (APD) en faveur des TIC, la montée en puissance des investissements privés semble avoir justifié dans une majorité de pays en développement une forte réduction du soutien *direct* des donateurs et des institutions financières internationales à ce type d'infrastructures publiques. L'APD et les investissements publics dans les infrastructures informatiques se sont fortement contractés depuis la fin des années 90. Les banques multilatérales de développement ont réorienté l'essentiel de leur aide publique pour encourager la mise en place de réformes des politiques vers des mécanismes de marché afin de susciter de nouveaux investissements privés. Les banques multilatérales de développement et les autres canaux de financement privé soutenus par les donateurs (y compris un nombre important d'institutions bilatérales) ont également fortement augmenté le niveau et l'étendue de leur aide au renouvellement des infrastructures privées¹. Certains bailleurs de fonds bilatéraux et quelques banques multilatérales de développement ont aussi étudié des solutions pour améliorer leur soutien aux pays en développement et faire avancer le déploiement des infrastructures, en assumant un rôle proactif visant à stimuler l'investissement privé par le biais de mécanismes originaux de financement, des incitations et des partenariats destinés à réduire les risques et à déclencher les investissements, en particulier dans les artères de transmission qui, de par leur nature de « biens publics », peuvent faciliter la prestation de services et entraîner de nouveaux investissements du secteur privé.

¹ Le soutien au secteur privé représente désormais 70 % du portefeuille du groupe de la Banque mondiale dans le secteur des TIC (via la SFI, l'antenne chargée du secteur privé); la BERD et la BEI soutiennent elles aussi essentiellement le secteur privé. Cette aide agit à son tour comme catalyseur sur les investissements intérieurs et étrangers selon un facteur supérieur à 5.1.

10. Les fonds nationaux d'accès/de services universels et d'autres mécanismes permettant de réduire le coût de fourniture à des marchés mal desservis et de promouvoir l'accès des communautés ont un rôle primordial à jouer pour combler les déficits d'accès en matière de TIC – mais, pour réussir, ils doivent pouvoir s'appuyer sur de fortes capacités institutionnelles et de mise en œuvre.

Dans plus de 60 pays, les mécanismes de financement de l'accès universel sont désormais une composante essentielle des politiques de développement des TIC, afin de réunir les ressources financières nécessaires à l'élargissement de l'accès au-delà de la frontière du marché. La réussite des modèles de financement de l'accès universel introduits en Amérique latine et ailleurs montre que, à condition d'être correctement introduits dans un environnement *concurrentiel*, ces mécanismes jouent un rôle capital dans l'exploitation des dynamiques du marché et l'élargissement de l'accès aux services publics de téléphone, aux télécentres communautaires polyvalents et aux autres équipements TIC. Les expériences à ce jour restent mitigées, ces systèmes étant encore trop récents dans la plupart des pays en développement qui commencent à peine, pour beaucoup d'entre eux, à s'intéresser aux problèmes politiques, réglementaires, administratifs, institutionnels, d'une gestion réussie de ces fonds et aux capacités nécessaires. Des dispositifs et des mécanismes originaux de financement permettraient aussi d'étendre ces financements de l'accès universel. Une évaluation régulière de ces mécanismes et d'autres programmes de développement de l'accès universel pourrait contribuer à définir leur futur rôle dans le secteur des TIC de nombreux pays.

11. Une coopération régionale, des multipartenariats et un financement initial semblent indispensables pour remédier aux déficits d'infrastructure les plus criants et peuvent ensuite contribuer, dans les pays où ces décalages subsistent, à l'élargissement des artères de transmission nationales et à la promotion de solutions dites du « dernier kilomètre ».

Dans les pays relativement peu peuplés et ayant un faible revenu par habitant (comme certaines sous-régions d'Afrique mal desservies et les petits États insulaires), les contraintes de financement sont devenues telles que ni le secteur privé ni le secteur public ne sont en mesure d'agir isolément. Dans ce cas, les infrastructures régionales peuvent aussi venir soutenir les infrastructures nationales dans des régions moins développées et des zones rurales mal desservies et contribuer à une exploitation rentable des ressources existantes. Mais il arrive aussi que de nouveaux partenaires soient invités à se joindre au processus. Si les institutions et organisations régionales peuvent favoriser la coordination et la coopération, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds peuvent pour leur part jouer alors un rôle primordial, en fournissant des capitaux de démarrage ou en contribuant au financement de ces projets régionaux d'infrastructure. Le marché devrait alors éprouver un regain d'intérêt, dès lors qu'un cadre coordonné de politique sera mis en place.

Contenu, applications des technologies de l'information et de la communication au service du développement et renforcement des capacités

12. Les bailleurs de fonds internationaux semblent réorienter leurs efforts vers l'élaboration de politiques et stratégies informatiques et vers l'intégration des initiatives concernant les TIC au service du développement.

S'il est difficile d'évaluer précisément la situation, il semble bien que de nombreux donateurs aient commencé à réorienter leur aide aux programmes informatiques en faveur du déploiement des TIC au sein de projets de développement intégré, comme la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté, tout en poursuivant leur appui au développement des infrastructures par une réforme réglementaire et des politiques en matière de TIC – généralement grâce à l'octroi d'une assistance technique et à des fonds d'affectation spéciale.

13. D'après les données actuelles, les pays en développement ont surtout besoin de TIC capables de fournir des applications, des services et des contenus utiles et intéressants. Ces interventions ne s'intéressent aux TIC qu'en tant que catalyseur de la concrétisation des objectifs de développement et solution pour accroître l'accès au savoir et aux autres biens publics mondiaux.

Les débats sur le développement et le financement des TIC ont pour l'essentiel porté sur les investissements d'infrastructure. Cela étant, les équipements et réseaux informatiques ne doivent en dernier ressort leur intérêt qu'à la qualité des informations et du savoir transmis aux utilisateurs finals. Alors que tout semble indiquer que le marché finira par proposer un large éventail de contenus et d'applications susceptibles de séduire des populations variées, ce segment a connu un développement bien moins rapide que l'offre d'infrastructures et d'équipement. Il aurait tout à gagner d'une attention accrue et d'initiatives novatrices dans les pays en développement, y compris de l'expansion du domaine public afin de garantir une diffusion des informations là où elles sont le plus indispensables et d'un soutien aux initiatives des communautés et du secteur privé local pour la mise au point d'un contenu adapté. La conception de contenus et d'applications permettant l'intégration des TIC dans les différents secteurs du développement – notamment la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté – est tout aussi fondamentale. Alors que ces secteurs bénéficieraient

largement d'une utilisation des TIC, ils n'ont en général pas les budgets voulus pour réaliser les investissements initiaux indispensables pour pouvoir exploiter les avantages procurés par les TICD.

14. De multiples initiatives et expériences en matière de TICD sont financées par toute une série de donateurs, organisations non gouvernementales, fondations et organisations internationales; il serait sans doute intéressant d'en solliciter d'autres – mais il est urgent de coordonner et de soutenir les stratégies « d'extension ».

Des nouveaux projets novateurs sont lancés tous les jours et l'on ne manque pas d'exemples encourageants sur la manière dont l'intégration stratégique de composantes TIC dans les programmes de développement contribue à améliorer l'éducation, les soins de santé, la gouvernance, la croissance des entreprises et de l'emploi, les possibilités offertes aux femmes et les interventions en situation de crise. Cette tendance à l'expérimentation locale tous azimuts doit être encouragée même si, inévitablement, certaines initiatives ne pourront atteindre les objectifs fondamentaux de durabilité, d'extensibilité et de reproductibilité. Une coordination plus poussée des programmes, des expériences, des observations et du financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement est, d'une manière générale, nécessaire – surtout dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies d'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement – afin de porter au maximum l'impact potentiel de ressources limitées, d'accélérer les gains de développement et d'améliorer la courbe générale d'apprentissage. Le fait d'instaurer les conditions propices à un accès élargi à des technologies bon marché et à des réseaux informatiques peut aussi contribuer à rendre plus viables de nombreuses approches communautaires du « dernier kilomètre ».

15. Le rôle des TIC au sein d'un gouvernement (et, partant, des pouvoirs publics dans les TIC) pourrait bien être la pierre angulaire d'« e-stratégies » efficaces; il convient donc d'accorder une priorité absolue à un soutien accru, national et international, aux capacités du secteur public en matière de TIC.

Les budgets publics des pays en développement sont toutefois loin d'être suffisants pour soutenir une application généralisée de systèmes intégrés même si, à long terme, les gains d'efficacité devraient compenser les dépenses initiales consenties pour l'introduction de nouvelles technologies. La communauté internationale d'aide au développement devrait donc sérieusement étudier les gains, à court et long termes, pouvant être retirés d'un soutien à quelques programmes publics sélectionnés. Parmi les nombreux domaines où les interventions de développement basées sur les TIC présentent un réel intérêt, celui de la gouvernance – et du rôle des TIC en la matière – est probablement le plus déterminant. Outre une meilleure fourniture de services publics et sociaux et une participation accrue, les réseaux et équipements d'« e-gouvernance » mis en place lors d'initiatives multipartenariats peuvent contribuer au développement du marché, notamment pour le lancement de petites ou moyennes entreprises (PME) mais aussi pour l'installation de prestataires de services dans les zones isolées alors que, de son côté, la multiplication de programmes et d'applications partagés d'« e-gouvernement », insistant sur l'interopérabilité, la durabilité et la sécurité, relancerait le développement d'industries informatiques nationales.

16. Le renforcement des capacités (du savoir) des individus à tous les niveaux fait partie des impératifs pour pouvoir concrétiser les objectifs de la société de l'information.

De par leur nature, les TIC sont tributaires du savoir et des aptitudes intellectuelles – qu'elles consolident – de leurs utilisateurs. À long terme, un cercle vertueux d'apprentissage, d'innovation, d'adaptation et de croissance peut naître de l'accès à des niveaux supérieurs d'information et de savoir et aux outils permettant de les exploiter pleinement. Mais pour l'écrasante majorité des individus vivant dans les pays en développement, il s'agit là de sérieux obstacles à surmonter avant de pouvoir profiter de la plupart des avantages des TIC de dernière génération. Grâce à une sensibilisation de la population, à l'éducation de base, à la formation spécialisée et à d'autres dispositifs de renforcement des capacités, tous les individus – des jeunes étudiants aux salariés du privé en passant par les fonctionnaires de l'État – devraient pouvoir participer pleinement à la société de l'information. Faute de s'engager fermement en faveur d'un tel renforcement des capacités, les retours sur investissement (matériels et logiciels) pourraient bien être minimes, sans compter que cela ralentirait la réduction de la fracture numérique.

17. Les besoins de renforcement des capacités en matière de TIC dans le secteur public arrivent en tête des priorités dans tous les pays en développement alors que les niveaux actuels de financement sont loin de suffire pour y répondre.

Les pressions sur les budgets et les fonctionnaires de l'État sont toujours délicates à gérer, quel que soit le pays, mais dans un domaine aussi dynamique et techniquement complexe que les TIC, les organismes publics et les fonctionnaires des pays en développement sont confrontés à une gageure exceptionnelle. Les organismes publics doivent déjà comprendre et adopter eux-mêmes les TIC avant de pouvoir les intégrer correctement dans leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Tout plan réaliste visant à concrétiser les objectifs de la société de l'information par des politiques stratégiques en

matière de TIC doit reconnaître le caractère impérieux de dispositions permettant de renforcer les capacités de manière approfondie et continue dans l'ensemble des fonctions essentielles du secteur public. Les tendances actuelles semblent montrer que, dans ce domaine vital, les ressources disponibles sont loin de suffire à couvrir les besoins. Les États eux-mêmes n'ont guère de marge budgétaire pour assumer les dépenses supplémentaires de formation et de requalification du personnel liées aux nouvelles politiques et initiatives en matière de TIC.

Alors que, dans le cadre de leur assistance dans ce domaine, les donateurs, les fondations et les banques de développement soutiennent toute une série de programmes de formation et de transfert des connaissances, ces efforts n'ont jusqu'ici généralement pas suffi pour répondre au besoin de renforcement permanent des capacités. Un accroissement conséquent des dotations financières à la plupart des administrations sera indispensable afin de mettre au point des programmes de renforcement des capacités compatibles avec les objectifs et les besoins de politiques sectorielles efficaces en matière d'e-gouvernance et de TIC.

Conclusions

Les conclusions du Groupe de travail sont étayées par les recherches, analyses et discussions approfondies menées par les membres du Groupe de travail. Elles s'efforcent d'apporter une réponse aux importantes questions identifiées pendant le Sommet mondial. Regroupées en quelques grandes catégories, ces conclusions comprennent une série de suggestions en termes de priorités, d'options et de sujets de réflexion destinées aux participants de la phase de Tunis, afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs débats.

C1. « Pleine utilisation » des mécanismes existants

La portée et la diversité des mécanismes de financement existants étayant les investissements dans les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont relativement vastes, comme en atteste le rapport du Groupe de travail. La plupart des mécanismes étudiés ne sont pas spécifiques à ces technologies, puisqu'on les retrouve dans d'autres domaines et secteurs du développement. En dépit de la quantité de mécanismes existants, il semble bien que la plupart des pays en développement ne soient pas encore à même de tirer pleinement parti de leurs avantages.

Dans le cas des technologies de l'information et de la communication au service du développement, la plupart des grands mécanismes de financement sont avant tout conçus pour favoriser une expansion continue des infrastructures informatiques, en aidant les entreprises privées à tirer parti des capitaux publics et privés, à repousser les frontières de l'accès et à conquérir de nouveaux clients. Ce constat est particulièrement vrai pour le financement des infrastructures « matérielles » et des équipements d'accès destiné à accroître la disponibilité et l'utilisation des TIC chez les populations mal desservies, rurales, à faible revenu ou marginalisées. À mesure que les obstacles à ces investissements sont supprimés, on voit apparaître de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux financements tout disposés à pénétrer sur ces nouveaux marchés. Des lacunes persistent cependant, notamment lorsque le risque (économique et politique) dans tel ou tel pays paraît bien trop fort et/ou lorsque l'environnement n'est pas suffisamment propice. Si les investisseurs se montrent hésitants, les institutions financières de développement et les donateurs peuvent intervenir pour apporter une assistance technique et des fonds susceptibles de faciliter le partage des risques et de stimuler de nouveaux financements et investissements.

Développement des infrastructures et accès accru aux TIC : les autorités nationales et les autres parties prenantes disposent de nombreux instruments et possibilités pour améliorer l'attractivité de leurs marchés informatiques auprès des investisseurs et des donateurs :

1. Promotion constante de l'égalité des conditions pour les investissements et politiques réglementaires en matière de TIC qui encouragent un accès libre et une concurrence équitable propices à une meilleure prestation de services et à de nouveaux investissements des entreprises dans les zones mal desservies.
2. Ajustement et mise en œuvre effective de mécanismes publics de financement ciblés, tels que les garanties de prêts, les fonds d'accès universel et les investissements en partenariat.
3. Soutien et promotion durables des investissements nationaux, régionaux et Sud-Sud; renforcement de la coopération sous-régionale et régionale pour gérer les problèmes actuels d'infrastructures et de couverture du dernier kilomètre.
4. Élaboration de réglementations propices en termes de fiscalité, de douanes, d'importations et de commerce, pour limiter les risques et les charges financières des investisseurs et des donateurs en matière de TIC et pour leur offrir des incitations.

5. Constitution d'un réseau de coordination de l'« e-gouvernance », prestation de services, éducation et formation et systèmes de marchés publics qui tirent parti des politiques de concurrence industrielle en matière de TIC et du développement du secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'activité.

Initiatives en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement et intégration : l'obtention de financements tirés des ressources existantes (APD pour l'essentiel) s'est révélée particulièrement difficile pour de nombreuses parties prenantes et autorités de pays en développement. Tout d'abord, les technologies de l'information et de la communication au service du développement sont un domaine relativement nouveau et les capacités « d'intégration » disponibles au sein des départements d'APD chargés du développement et parmi les parties prenantes des pays en développement ne cessent d'évoluer.

Ensuite, les parties prenantes sont souvent confrontées à des difficultés de « traitement », qui vont de l'absence d'informations facilement accessibles sur les ressources disponibles et les mécanismes à exploiter à des coûts de transaction et de collecte d'informations trop élevés en passant par le retard pris pour finaliser les demandes d'APD.

Enfin, les difficultés de « contenu » comprennent des estimations différentes du potentiel et du risque, des priorités de développement à financer et des capacités à absorber, intégrer et parvenir de fait à l'autofinancement, à la généralisation et/ou à la durabilité.

Plusieurs démarches sont envisageables, et notamment :

1. Préciser le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de lutte contre la pauvreté tel qu'identifié dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté qui énoncent clairement la priorité maximale à accorder aux projets d'informatique parmi des objectifs plus larges de développement.
2. Élaborer des « e-stratégies » nationales conformes aux priorités des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté et désignant les principaux domaines d'intervention politique et les besoins d'investissement, y compris la coordination d'infrastructures intersectorielles et les plans de développement de services.
3. Organiser des examens par les pairs/les partenaires pour évaluer les zones de blocage mais aussi pour – collectivement – identifier les priorités, concevoir des stratégies efficaces d'intégration et tirer les leçons de l'expérience des participants et des recherches orientées sur l'action.
4. Inciter au regroupement de propositions concernant des thèmes proches ou issues d'une même région afin de renforcer les synergies et l'apprentissage et de diminuer les coûts de transaction.
5. Vérifier que les initiatives retenues pour un financement visent explicitement le renforcement des capacités et proposent des modèles commerciaux/de développement ayant pour objectif d'optimiser l'efficacité et l'extensibilité.
6. Prescrire l'adoption de cadres communs d'applications d'« e-gouvernement » pour des applications partagées, telles que les passations de marché, la comptabilité et l'administration fiscale, qui peuvent être rassemblées dans une base de données mondiale ou régionale et utilisées par la plupart des pays en développement.

C2. « Adéquation » des mécanismes existants

Les remarques précédentes concernaient les différentes solutions permettant d'exploiter au mieux les sources actuelles de financement. Pourtant, même là où ces initiatives sont sérieusement poursuivies, la question de « l'adéquation » des mécanismes de financement existants par rapport à la « concrétisation des objectifs des technologies de l'information et de la communication » continue de se poser.

Ainsi que l'indiquent les observations du Groupe de travail, il existe un certain nombre de domaines auxquels les approches actuelles du financement de ces technologies – qu'elles émanent du secteur privé ou du secteur public – n'ont pas accordé suffisamment d'attention, alors qu'ils constituent des défis essentiels pour les milieux de la finance et du développement. Citons notamment :

1. Les programmes de renforcement des capacités informatiques, les supports, les outils, le financement de l'éducation et les initiatives de formation spécialisée, en particulier pour les auteurs des règlements ainsi que les autres fonctionnaires et organismes publics.

2. L'accès aux systèmes de communication et la connectivité aux services vocaux, mobiles et de données dans les zones rurales isolées, les îles éloignées et d'autres endroits confrontés à des difficultés technologiques et commerciales très spécifiques.

3. Les artères de transmission régionales pour relier des réseaux au-delà des frontières dans des régions économiquement défavorisées nécessitant des cadres juridiques, réglementaires et financiers coordonnés et un financement initial.

4. Les systèmes à large bande pour favoriser la prestation de services, déclencher les investissements et proposer aux utilisateurs actuels et potentiels un accès Internet à un prix abordable.

5. Une assistance coordonnée pour des îles et pays de petite taille afin d'abaisser des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide des donateurs internationaux.

6. Des applications et un contenu informatique visant à favoriser l'intégration des TIC lors de la mise en œuvre de programmes sectoriels de développement – notamment pour la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Il convient également de privilégier les applications et les processus qui garantissent la pertinence du contenu proposé vis-à-vis des besoins des pays en développement – notamment le matériel développé dans des langues locales, les informations accessibles à un public non instruit, les plates-formes logicielles et des applications interactives bon marché et conviviales ainsi que de contenus multimédias diversifiés et produits localement.

Plusieurs raisons justifient que l'on s'interroge sur l'adéquation des mécanismes actuels et des approches traditionnelles par rapport à ces nouveaux besoins :

- Les investisseurs et les entreprises privés hésitent souvent à engager des capitaux dans des projets extrêmement risqués et peu rentables;

- Les donateurs, qui ont pris des initiatives dans la plupart de ces domaines, n'ont pas suffisamment de ressources pour couvrir l'intégralité des besoins – très divers – des pays en développement ;

- Jusqu'ici, les banques de développement ont privilégié l'appui aux initiatives privées alors qu'elles se sont concentrées, pour le financement public, sur les réformes de politique ;

- Les pouvoirs publics doivent tenir d'innombrables engagements avec une quantité limitée de ressources, sans compter qu'ils manquent d'expérience face à la plupart de leurs besoins prioritaires.

L'intérêt accordé à ces questions dépendra fortement de la participation active et fructueuse des entrepreneurs et PME locaux, de la société civile, des groupes communautaires et de toutes celles et ceux qui ont une connaissance intime des besoins et des ressources des populations des pays en développement. Cela implique de privilégier encore plus les solutions *nationales* de financement, comme la microfinance, le capital risque et la création de petites entreprises, dont le rôle pour résorber les retards les plus criants – notamment en termes de contenu, d'applications, de renforcement des capacités et de partage du savoir – est vital et exige que l'on stimule et l'on exploite la demande et les initiatives publiques de développement.

À l'heure actuelle, les mécanismes nationaux de financement de la plupart des pays en développement, et leurs systèmes financiers en général, sont très en retard par rapport à ceux des pays industrialisés et des organisations internationales. Leur niveau d'« adéquation » est en partie fonction de leur degré d'expérience – qui ne peut qu'augmenter, à condition que l'on y consacre davantage de temps, d'efforts et de ressources. La plupart de ces mécanismes – qu'il s'agisse de banques nationales privées et de fonds de crédit ou d'instruments et procédures publics de financement – ont la possibilité d'améliorer leur mode de fonctionnement et d'élargir considérablement leur zone d'influence.

Les récents fonds d'accès universels ou les systèmes équivalents peuvent, s'ils sont dotés de mandats politiques et organisationnels adéquats, jouer un véritable rôle de coordination pour acheminer les fonds sectoriels et extérieurs vers des projets de développement des TIC variés et complémentaires. Ils peuvent aussi, grâce à des instruments de financement originaux, être étendus. Tous ces mécanismes pourraient contribuer à accroître le rôle des acteurs locaux dans le financement et l'application des TIC, avec le soutien et les encouragements de la communauté internationale.

La question de « l'adéquation » des mécanismes existants de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement doit être envisagée en fonction des ressources disponibles pour un ensemble plus large de programmes et d'objectifs de développement. D'une certaine façon, il semble évident que si les TIC sont bel et bien uniques, elles ne sont pas le seul « secteur » ou domaine auquel les bailleurs de fonds, les institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et les investisseurs privés doivent s'intéresser. À l'inverse, l'importance des TIC tient à ce qu'elles sont un catalyseur du développement et peuvent participer à la concrétisation d'objectifs de développement plus généraux. Leur financement doit donc être envisagé dans le cadre du Consensus de

Monterrey et de la Déclaration du Millénaire, moteurs principaux du financement du développement à la fois à l'échelle de la planète et au niveau de chaque pays.

Le financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement au niveau national doit être envisagé en fonction des priorités fixées aux processus des stratégies de lutte contre la pauvreté et des documents et stratégies de lutte contre la pauvreté mais aussi face à l'ambition plus générale de concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La maîtrise par chaque pays et les priorités identifiées au cours d'une consultation multipartenaires seront cruciales pour décider du rôle des TIC dans le processus global. La plupart des pays en développement sont de fait favorables aux TIC en tant qu'instrument susceptible non seulement de consolider leur place sur l'échiquier économique mondial mais aussi de les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Tout doit concourir à aider les pays à concrétiser ces objectifs – des institutions financières internationales/banques multilatérales de développement et des investisseurs privés jusqu'à des volumes adéquats d'APD.

C3. « Améliorations et innovations » à apporter aux mécanismes existants

Comme le montre le rapport du Groupe de travail, pratiquement tous les grands organismes publics, institutions financières, organisations ou entreprises travaillant dans le secteur du développement des TIC se livrent à une évaluation quasi permanente de leurs actions, envisagent leur réorientation ou étudient des solutions pour optimiser leur mode de fonctionnement ou innover en la matière. Il est difficile d'identifier une quelconque modification à introduire de toute urgence dans un mécanisme ou un ensemble de mécanismes qui ne serait pas déjà sérieusement envisagée d'une façon ou d'une autre par ces institutions.

À l'inverse, les discussions du Groupe de travail ont eu ceci d'exceptionnel qu'elles ont permis à la plupart de ces parties prenantes d'échanger et de proposer des idées, individuellement et collectivement, pour de nouvelles initiatives et approches dignes d'être approfondies par le cercle plus large des acteurs internationaux en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement. Si aucune de ces options ne doit être considérée comme étant officiellement évaluée ou « avalisée » par le Groupe de travail ou certains de ses membres concernés, des discussions et des réflexions approfondies et très ouvertes ont néanmoins eu lieu à propos de perspectives viables de renforcement de la dynamique mondiale du financement des dites technologies.

Plusieurs pistes méritent d'être citées :

1. *Coordination* : une coordination intersectorielle et interinstitutionnelle accrue du financement des programmes et des initiatives de développement des TIC contribuerait largement à une efficacité accrue et optimiserait l'utilisation des ressources disponibles. Un consensus tend à prévaloir, selon lequel la responsabilité de la coordination des intrants incombe avant tout aux autorités du pays (coordination aux niveaux national, régional et international), lesquelles doivent identifier les priorités et garantir, grâce à la planification stratégique, une participation multiseCTORielle aux programmes informatiques. Les donateurs et les autres institutions financières doivent, de leur côté, se préparer à intervenir de manière complémentaire au sein de ces cadres nationaux, tout en redoublant d'efforts de coordination en termes de planification, d'exécution et d'évaluation aux niveaux régional et international.
2. *Multipartenariats* : la tendance actuelle à des initiatives multipartenaires en vue de répondre aux besoins de développement et de financement des TIC doit être entretenue et développée, afin de permettre une coordination globale des programmes et de faire en sorte que la diversité des points de vue et des expériences soit prise en compte face aux différents problèmes sectoriels. Qu'elles soient adoptées au niveau régional ou international, les nouvelles approches multipartenaires devraient intégrer certaines options :

- Instauration d'un mécanisme de financement « virtuel » permettant de tirer parti des multiples sources à l'appui d'objectifs d'investissement identifiés dans des domaines prioritaires (accès large bande, projets ruraux et régionaux et renforcement des capacités notamment) ;

- Création d'un mécanisme de coordination des recherches et des analyses portant sur les environnements politiques propices, afin d'identifier les pratiques optimales et les besoins prioritaires pour l'intervention conjointe d'acteurs financiers ;

- Mise au point d'une politique de « réponse rapide » et d'un mécanisme de soutien réglementaire permettant d'intervenir en appui à des initiatives sectorielles de court terme dans le secteur des TIC ;

- Coordination des programmes par les pouvoirs publics et les principaux acteurs financiers afin d'atténuer les risques d'investissement et les coûts de transaction des opérateurs arrivant sur des segments de

marché ruraux et à faible revenu peu attractifs ; recherche de nouveaux modèles de développement des réseaux et des services dissociant l'infrastructure, laissée en libre accès, de la fourniture des divers services ;

- Coordination des programmes par les autorités des petits pays et les principaux acteurs financiers pour faire face à des coûts de transaction prohibitifs pour accéder à l'aide internationale ;

- Initiatives collectives pour encourager les organisations régionales intergouvernementales ainsi que les différentes institutions financières et autres investisseurs à trouver des incitations pour la constitution d'infrastructures régionales ;

- Élaboration de programmes internationaux et régionaux cofinancés pour le renforcement des capacités du secteur public et la mise au point d'applications d'« e-gouvernement », qui proposent des instruments bon marché et des solutions de formation aux personnes chargées des politiques publiques en matière de TIC et de leur mise en œuvre ;

- Stratégies public/public et public/privé pour assumer les investissements de départ, le développement des capacités et les coûts d'assimilation, afin de favoriser une intégration efficace des TIC dans les secteurs de développement, tels que la santé ou l'éducation notamment, et de permettre ainsi aux services publics d'avoir une meilleure couverture et d'être plus rentables ;

- Poursuite des recherches par les donateurs et les banques multilatérales de développement de nouvelles modalités – y compris la reprise d'investissements dans les infrastructures – qui leur permettraient d'apporter leur soutien financier à des projets et programmes publics de développement des TIC bien conçus, surtout s'ils sont susceptibles d'obtenir d'autres ressources privées.

3 *Importance accrue du financement national* : les autorités nationales, les donateurs bilatéraux, les banques multilatérales ainsi que les pourvoyeurs privés peuvent tous contribuer à la multiplication de mécanismes nationaux de financement, en apportant une aide plus directe et plus originale aux instruments locaux de microfinancement, aux créateurs de petites entreprises d'informatique, aux instruments publics de crédit, aux franchises, aux mécanismes d'enchères inversées, aux initiatives de mise en réseau des communautés et à toute autre innovation. Ce type d'approches nécessite d'associer une aide financière initiale extérieure, une compétence technique et des recommandations sur les pratiques optimales, un système d'atténuation du risque ainsi que des engagements à soutenir les entrepreneurs et les investisseurs locaux, notamment dans les phases de démarrage de nouveaux projets. Les milieux de la finance et du développement doivent admettre que si les échecs sur ces nouveaux marchés sont inévitables, les leçons de ces expériences alliées à certains projets réussis bien documentés peuvent procurer des bénéfices à long terme et enclencher une croissance auto-renforcée du secteur dans les pays en développement.

4 *Appui du secteur privé à des applications et un contenu pertinents pour les populations locales* : les entreprises commerciales privées pourraient contribuer à la relance de la demande de services informatiques en apportant leur soutien à des producteurs, des programmeurs, des artistes et des petits entrepreneurs locaux en matière d'applications et de contenu. Les contributions collectives, aux niveaux national et international, à des concours et des prix, à des festivals du film, à des fondations et à d'autres programmes du même type visant à encourager la création de contenu pourraient en grande partie améliorer la diversité et l'attractivité des ressources fournies par les TIC.

5 *Renforcement des capacités pour pouvoir obtenir des fonds et les utiliser de manière optimale.*

6 *Incitation à une augmentation des contributions volontaires des consommateurs* : dans les pays riches, de nombreux consommateurs (y compris les immigrants expatriés) seraient favorables à l'idée d'introduire de nouveaux mécanismes, fondés sur le volontariat, pour apporter de petites contributions au développement basé sur les TIC. De nouvelles voies devront être explorées pour l'acheminement de ces contributions en faisant appel à une technologie simple, tout en garantissant que les fonds collectés sont directement affectés à des priorités pertinentes de développement – notamment l'appui à des applications novatrices, un accès bon marché aux services pour les populations pauvres ou encore des coopératives d'accès/de services détenues par les communautés.

Pour conclure, le Groupe de travail constate qu'il existe de solides raisons (du point de vue du développement) et de fortes incitations pour encourager les pouvoirs publics, les entreprises privées, la société civile et les organisations internationales et de développement à travailler ensemble à différents niveaux, afin de garantir une mobilisation rapide et efficace des ressources grâce à l'ensemble des mécanismes de financement existants ou novateurs mais aussi pour tirer le parti maximal du potentiel des TIC pour l'édification d'une société inclusive pour tous. Le Groupe de travail note également qu'il s'agit là d'une

occasion exceptionnelle et idéale pour contribuer à la concrétisation d'objectifs essentiels tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Des propositions ont été formulées, au niveau mondial, régional et national, pour améliorer la réalisation des programmes de développement prévus dans la Déclaration du Millénaire, du projet de solidarité numérique du Sommet mondial et des stratégies nationales de développement associées et ce, dans une volonté d'accroître l'efficacité des mécanismes actuels de financement des technologies de l'information et de la communication au service du développement, d'obtenir des ressources supplémentaires en faisant appel à d'autres parties prenantes et/ou de mieux exploiter les ressources disponibles en introduisant divers mécanismes de coopération et de coordination.

Le Groupe de travail était chargé d'étudier les mécanismes existants afin de préparer les discussions du Sommet de Tunis sur la question du financement, en tenant compte des nouveaux mécanismes envisagés, à l'instar de la proposition de création d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires. Les observations tirées de cette mission et un certain nombre d'options issues d'une analyse des tendances actuelles et des propositions d'amélioration de l'efficacité des mécanismes existants sont présentées dans le rapport.

On trouvera la description et la présentation d'un fonds de solidarité numérique alimenté par des contributions volontaires (<<http://www.dsf-fsn.org/>>), tel qu'il a été annoncé lors du Sommet mondial, dans la section consacrée aux multipartenariats et aux nouvelles initiatives.

Un certain nombre d'autorités locales – villes, départements, provinces, régions et Länder – ont d'ores et déjà versé leur contribution à ce fonds, venant ainsi compléter les contributions de certains États. D'autres soutiens continuent d'arriver depuis dont celui, très récent, de l'Organisation de la Francophonie. La participation des autorités et des acteurs locaux est sans aucun doute l'un des aspects potentiellement novateurs de l'initiative du Fonds de solidarité numérique, dans la mesure où elle pourrait encourager une collaboration interactive entre villes et autorités municipales – notamment entre les autorités locales de différents pays en développement – mais aussi servir de tribune et ouvrir des perspectives à d'autres formes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Toutefois, dans la mesure où ce mécanisme n'est pas encore opérationnel et où ses objectifs concrets ne sont pas encore définitivement arrêtés, le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas en mesure d'évaluer son rôle par rapport aux différents mécanismes de financement des TIC.